



Problème avec mes allocations chômage avec un contrat cui

Par **sophie77**, le **07/12/2011** à **11:50**

Bonjour,rnrnAprès avoir été licencié pour faute grave, je perçois une allocation chômage par mon ancien employeur.rnrnJe perçois mes allocations tous les mois mais jamais à la même date (ce qui me paraît bizarre) mais pour ce mois-ci ils me disent que je vais les recevoir le 21 décembre alors que le mois dernier je les ai reçus le 12 novembre. Je ne comprend pas. Ne sont-ils pas censés me régler une fois l'actualisation au ASSEDIC? rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **pat76**, le **07/12/2011** à **14:08**

BonjourrnrnC'est pas votre ancien employeur qui vous verse les indemnités de chômage, ce sont les ASSEDIC.rnrnIl arrive parfois qu'il y ait un problème dans un dossier, ce qui retarde le paiement des indemnités.rnrnVous avez-été voir directement votre conseiller ou tout s'est passé par téléphone?

Par **sophie77**, le **07/12/2011** à **14:24**

non ce n'est pas les assedic qui me verse mes allocations mais bien mon ancien employeur, j'avais un contrat CUI. J'actualise bien au ASSEDIC tous les mois mais ceux-ci adressent à mon ancien employeur une attestation pour le paiement dès l'actualisation faite. rnrnMais depuis le premier versement, il y a 3 mois, ce n'est jamais à la même date, ce qui inclut que certains mois

je dois faire a peu près 40 jour avec mes allocations. Je ne comprend pas pourquoi il n'y as pas de date fixe.

Par **pat76**, le **07/12/2011** à **14:28**

Rebonjour
C'est à votre ancien employeur qu'il faut poser la question pour le retard dans le versement de vos indemnités.
Vous le faites par lettre recommandée avec avis de réception et vous gardez une copie de la lettre.
Vous avez averti les assedic du versement tardif de vos indemnités du fait de votre ancien employeur?
Pour quelle raison vos indemnités ne vous sont pas payées directement par les Assedic?

Par **sophie77**, le **07/12/2011** à **14:31**

Oui j'ai bien averti les assedic du paiement tardifs tout les mois. Mes droits etait plus fort chez mon ancien employeur que aux assedic c'est pour cela que c'est eux qui me paye.
Merci pour votre reponce.